

**MARDI 24 SEPTEMBRE : LE CESE A VOTE SON AVIS  
« POUR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPECTACLE VIVANT : L'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE »**

---

*Par-delà l'enjeu purement artistique et culturel, la pratique artistique participe à la construction de l'individu et à son intégration dans la vie de la cité. Elle assure son épanouissement personnel, la découverte de la solidarité, l'écoute de l'autre ainsi que l'apprentissage de la rigueur. Donner une place importante à l'éducation artistique et culturelle participe d'un ambitieux projet de société.*

*Force est pourtant de constater que les inégalités d'accès à l'art et à la culture sont encore criantes dans notre pays. Une généralisation de l'éducation artistique et culturelle doit s'opérer à travers des pratiques artistiques dès le plus jeune âge, poursuivies tout au long de la vie dans les différents lieux de séjour et de travail. Des défis importants sont à relever : la nécessaire complémentarité des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, la reconnaissance du rôle des artistes dans la transmission, la formation initiale et continue de tous les intervenants.*

*Convaincu que l'accès à la culture et à la pratique artistique est un gage de confiance pour chacun et de richesses pour notre pays, autant qu'un facteur de mixité sociale dès lors qu'il permet la reconnaissance de la diversité des cultures, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi en septembre 2012 pour imaginer les moyens de mener une politique de développement de l'éducation artistique tout au long de la vie, particulièrement dans le domaine du spectacle vivant : danse, musique et théâtre. L'avis a été rapporté par Claire Gibault (Groupe des personnalités qualifiées) au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication présidée par Philippe Da Costa. Il formule quatre préconisations majeures : développer l'éducation artistique et culturelle par la pratique artistique tout au long de la vie, pour tous et sur tous les territoires, développer la complémentarité entre les acteurs, dynamiser l'éducation populaire comme outil de transformation des territoires et de la société, et former les intervenants : enseignants, artistes, amateurs. Cet avis a été voté en assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 24 septembre 2013 avec 173 votants : 168 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.*

**Développer l'éducation artistique et culturelle par la pratique artistique tout au long de la vie, pour tous et sur tous les territoires**

Le CESE préconise de réduire les inégalités d'accès à l'éducation artistique et culturelle dans le domaine du spectacle vivant (musique, théâtre, danse) en mettant l'éducation artistique et culturelle (EAC) au cœur du système éducatif (de la maternelle à l'enseignement supérieur), et en la développant également dans d'autres lieux de vie tels que l'entreprise, l'hôpital et les foyers d'accueil pour personnes âgées ou dépendantes.

A l'école, le CESE recommande notamment d'associer les parents à la mise en place du parcours d'EAC et de les inciter à participer à des activités ou manifestations avec leurs enfants ; d'encourager les activités d'EAC dès la maternelle pour favoriser l'éveil des facultés cognitives, sensorielles et la socialisation des enfants ; de créer des lieux dévolus aux activités du spectacle vivant et de **mettre à disposition des instrumentariums dans les établissements scolaires** ; de reconnaître et **valoriser la création numérique à l'école** ; de **mettre en place une chorale dans chaque collège** à travers une dotation horaire prévue à cet effet ; d'**encourager la présence des artistes du spectacle vivant à l'école en leur permettant d'intervenir au moins 80 heures par an** ; de **généraliser l'offre d'EAC dans tous les lycées** et de proposer une offre de

proximité pour la série L spécialité « arts » ; et enfin d'**étendre l'histoire des arts à toute la scolarité** en organisant les temps scolaires dévolus à la mise en place de projets transdisciplinaires.

Le CESE recommande de **développer des ateliers artistiques dans les centres de formation pour apprentis**, dans le cadre de conventions avec les rectorats et les directions des affaires culturelles et encourager les partenariats avec les structures culturelles territoriales. **Au niveau de l'enseignement supérieur, le CESE souhaite voir encourager l'action des associations culturelles étudiantes** au sein des établissements en proposant une **programmation professionnelle ou amateur** et la participation à des ateliers de pratique artistique ; d'intégrer les pratiques culturelles dans les cursus, et de passer des partenariats avec les institutions culturelles pour **permettre notamment des validations réciproques de diplômes délivrés au sein des universités et des institutions**.

Dans le même sens, le décloisonnement des genres artistiques du spectacle vivant et l'ouverture des enseignements à la diversité en prenant en compte les nouveaux genres de musique, de danse, et de création dramatique, permettrait d'ouvrir l'enseignement artistique et culturel à de nouveaux publics.

**Dans le monde du travail, le CESE propose de soutenir et développer les actions des comités interentreprises dans le domaine de l'EAC et d'encourager les formes de dialogue social territorial** comme celui mis en place par les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'Artisanat ; mais aussi de développer les résidences d'artistes en entreprise.

Le CESE recommande également de **généraliser le volet culturel des projets d'établissements hospitaliers, les interventions d'artistes à l'hôpital** et de **soutenir les initiatives en matière d'art thérapie. Les activités culturelles pourraient également être généralisées puis rendues obligatoires dans toutes les maisons centrales et maisons d'arrêt**, notamment en nouant des partenariats de proximité avec les associations et les institutions culturelles. Ce type de partenariats pourrait également être déployé **dans tous les établissements dédiés à l'accueil des personnes âgés, autonomes ou dépendantes**, foyers, centres sociaux ou maisons de quartiers, afin d'y proposer une offre d'EAC adaptée à la spécificité de ces différentes structures.

### **Développer la complémentarité des acteurs de l'EAC**

La difficulté à toucher tous les publics tout au long de la vie est aggravée par une complémentarité insuffisante entre les différents acteurs de l'éducation artistique et culturelle, malgré leurs investissements. Le CESE recommande donc de **renforcer la complémentarité des acteurs au niveau territorial mais aussi intereuropéen, dans le cadre d'un politique nationale structurée, pilotée par une mission interministérielle chargée de l'EAC tout au long de la vie et déclinée aux niveaux régional et intercommunal par une instance de coordination des politiques d'EAC**.

Le CESE préconise de mener une politique nationale volontariste de péréquation pour rééquilibrer les dépenses et les projets culturels en aidant prioritairement les territoires les plus fragiles. La prise en compte des frais de déplacements et une meilleure rémunération des artistes pourraient en outre permettre la rencontre des publics les plus éloignés des activités culturelles avec les institutions et les artistes.

Pour **assurer une meilleure coordination entre les institutions culturelles et tous les acteurs de l'EAC**, le CESE préconise de **renforcer le contrôle de l'effectivité des missions des institutions** culturelles du spectacle vivant et d'**instaurer un référent culturel chargé de faire le lien entre l'école et les structures culturelles** pour organiser la gestion des temps scolaires et périscolaires.

Enfin, au niveau européen, le CESE propose de promouvoir une **politique de mobilité des étudiants des filières artistiques**, de **donner une place à l'EAC dans tous les programmes de mobilité européens** et pour les jeunes de toutes les catégories sociales ; et enfin de **favoriser les échanges entre les amateurs dans le cadre des jumelages**.

### **Dynamiser l'éducation populaire comme outil de transformation des territoires et de la société**

Le CESE recommande de **renforcer l'éducation artistique et culturelle populaire en valorisant davantage les pratiques amateurs collectives** : reconsidérer et renforcer la place des pratiques amateurs du spectacle vivant au sein du ministère de la Culture ; renouer avec un **recrutement de conseillers d'éducation populaire** et développer des **projets artistiques communs entre amateurs et professionnels**.

Il s'agit également de **définir un cadre de financement et de coopération** : favoriser un financement des associations culturelles par **subventions dans le cadre de contrats pluriannuels** plutôt qu'un financement par appels d'offres ; promouvoir les mouvements d'éducation populaire comme animateurs et constructeurs des projets de territoires et inclure leurs actions dans les **schémas départementaux d'enseignement artistique**.

### **Former les intervenants : enseignants, artistes, amateurs**

Le CESE recommande de **mettre en place un module d'EAC**, notamment pour les professeurs des écoles, **au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)** et de **renforcer la présence des disciplines artistiques aux concours de recrutements des professeurs** des écoles. L'institution de **modules de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes** permettrait par ailleurs de déconstruire les représentations sexuées qui marquent les pratiques artistiques et culturelles, l'orientation et les choix professionnels.

Enfin, le CESE souhaite **donner aux institutions culturelles la mission de développer des formations interprofessionnelles**, techniques et didactiques sur les pratiques du spectacle vivant **en direction de tous les intervenants de l'EAC**.

**Pour conclure, la rapporteure de l'avis, Claire Gibault, rappelle : « la pratique artistique collective dans le domaine du spectacle vivant est un vecteur d'émancipation du citoyen et de la personne et de lutte contre les différentes formes d'inégalités. En ce sens, elle doit être une école du mieux vivre ensemble. Au service de l'intérêt général, l'éducation artistique et culturelle est le fruit d'un effort collectif mais aussi de chaque citoyen. Sa généralisation doit passer par une nécessaire transformation des valeurs de l'éducation et par le positionnement de la culture au cœur de la société et des politiques publiques. Ouverte sur l'Europe et le monde, la France doit se donner les moyens de construire un ambitieux et innovant projet de développement culturel, au sein duquel l'éducation artistique doit permettre l'interaction entre une création artistique foisonnante, exigeante et un large public. »**

#### **Contacts presse :**

**Emilie HUMANN**

01 44 69 54 05/ 07 77 26 24 60

[emilie.humann@clai2.com](mailto:emilie.humann@clai2.com)

**Kaéna HALOUA**

01.44.69.54.14/ 07.77.26.24.59

[kaena.haloua@clai2.com](mailto:kaena.haloua@clai2.com)